



Société des Régates d'Agde et du Cap

AVIS DE COURSE
Coupe de la ville d'Agde
Régate PHARE

Régate organisée par la SORAC 5 A
(Société des Régates d'Agde et du Cap)
19 et 20 septembre 2020 au Cap d'Agde

Programme et horaires :

Samedi 19 septembre : première journée.

12h-13h15 Inscriptions au secrétariat de la course (Centre nautique) ou confirmation des inscriptions faites en ligne avec paiement depuis le site soracagde.com
13h30 briefing.
14h15 mise à disposition du comité de course sur l'eau.
18h résultats provisoires. Apéritif

Dimanche 20 septembre : deuxième journée

8h30-9h15 : nouvelles inscriptions ou émargement si déjà inscrit le samedi 19.
9h30 : briefing.
10 h45 : mise à disposition du comité de course sur l'eau.
17 h : proclamations des résultats, et vin d'honneur offert par la Ville d'Agde.
Remise du trophée Ville d'Agde

Inscription
25 euros pour les 2 jours.

Chaque course validée compte pour la « Coupe de la Ville d'Agde »

Une seule course valide le classement à cette régates phare.

Règles :

L'épreuve sera courue selon les règles suivantes : R.C.I.V. 2017.2020, Instructions de courses habitables FFV/livret du coureur, Règlement du handicap national, règlement du Trophée Sorac 2020, les règlements fédéraux concernés, le présent avis de course, instructions de course et annexes.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@orange.fr Président : 06 15 91 42 54

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

Admissibilité et regroupements :

Les groupes admis sont : Voiliers habitables des Classe A, B, C, D, L, R1, R2, R3.
Chaque concurrent, skipper ou équipier doit être licencié en 2020.

Les licences doivent porter la mention « Compétition »

Les équipages seront composés de deux personnes au minimum.

Les licences journalières sont admises pour les équipiers, certificat médical obligatoire

Armement des bateaux conforme à la catégorie de navigation côtière.

Publicité : Catégorie C

Classement :

Le regroupement des groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 5 bateaux minimum. Il sera publié pour chaque journée un classement général scratch et un classement par groupe ou par regroupement de groupe (Système de point H Osiris avec CVL.)

Au terme de la deuxième journée, il sera publié un classement général scratch des deux jours attribuant la Coupe de la Ville d'Agde 2020

Parcours : les parcours seront communs à tous les groupes.

Nombre de courses : deux au maximum par jour, une seule, sur les 2 jours, suffit pour valider l'épreuve. Toutes les courses comptent pour le classement de la ville d'Agde.

Instructions de course : Les instructions de course sont celles du livret du coureur SORAC. Les annexes sont affichées au centre nautique.

Rappel de la règle fondamentale N°4 de l'ISAF :

DECISION DE COURIR : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du skipper.

Organisation :

Président d'honneur	Monsieur Gilles d'Ettore Maire d'Agde Président de l'Agglomération Hérault Méditerranée.
Président	Henri Roques
Vice-président	Christian Vayssière
Président du Comité de course	Hélène-Anne Mateo ou Serge Magnier
Président du Comité de réclamation	Henri Roques
Responsable engagements	Armelle Chaillou, Marc Bazille
Responsable classements	Hugues Naudin Gilles Vaillé
Commissaire à terre	Julio Calafell ou Marc Bazille